

Centre MALVAU

21 quai des Violettes

37400 AMBOISE

tél : 02.47.57.21.92 – fax : 02.47.57.66.54

e-mail : centre.malvau@lasantedelafamille.fr



Etablissement de Soins de Suite et de
Réadaptation en Addictologie



Etablissement géré par

La Santé de la Famille des Chemins de Fer Français

Site : www.lasantedelafamille.fr

Association reconnue d'utilité publique

Sommaire

- L'établissement4
- L'admission.....5
- Les objectifs du séjour.....6
- L'accueil.....7
- L'équipe.....7
- La vie au Centre Malvau.....8
- Extrait du règlement.....10
- La charte de la personne hospitalisée.....11
- Plan d'accès au Centre
Malvau.....12



Vous envisagez de vous soigner !

D'ores et déjà, en prenant cette décision, vous mettez toutes les chances de votre côté et nous vous en félicitons.

Si ce premier pas vous conduit au Centre Malvau, nous vous aiderons à cheminer vers le but que vous vous fixerez.

Aujourd'hui, c'est bien l'alcool, et/ou un autre produit, qui est la source de vos souffrances et vous amène à douter de votre liberté. Vous seriez satisfaits si, après un séjour fructueux au Centre Malvau, vous pouviez dire, comme nombre de personnes soignées ici :

« C'est là que j'ai retrouvé la joie de vivre »

Texte rédigé par le Conseil d'Administration de La Santé de la Famille des Chemins de Fer Français



L'établissement

Ouvert depuis Mai 1962, **Le Centre MALVAU est un Etablissement de Santé Privé d'Intérêt Collectif (ESPIC)**

Proche de Tours en Indre et Loire, à une heure de Paris via la gare Montparnasse et deux heures via la gare d'Austerlitz, l'Etablissement est situé sur la commune d'Amboise, sur la rive gauche de la Loire, en direction de Blois, départementale 751, à environ 3 Kms de la gare.

Moyens d'accès : gare SNCF Amboise. Accessible à pieds.

Implanté sur une superficie de 15 hectares, le Centre MALVAU est constitué d'un ensemble de bâtiments :

- Le Château, qui abrite les services administratifs et médicaux, les services communs (cuisine et salle à manger), salle de jeux, de télé, et, pour une part, les chambres.
- L'Hermitage, annexe du Château, comportant principalement des chambres, des salles de jeux, de télé et des ateliers de création.
- Des bâtiments annexes, les ateliers, la lingerie sont distribués à l'intérieur d'un vaste parc, agréable et ombragé.

L'admission

L'admission :

L'admission se fait sur dossier comportant :

- Une partie administrative et sociale
- Une partie médicale
- Une lettre de motivation.

Vous pouvez récupérer le dossier auprès du secrétariat du Centre Malvau ou sur le site de l'Association :

www.lasantedelafamille.fr

L'ensemble des documents demandés doit être retourné par courrier,

fax : 02.47.57.66.54

ou mail :
admissions.malvau@lasantedelafamille.fr

Cette demande sera ensuite étudiée par l'établissement.

La Prise en charge du Séjour :

Le prix de journée pour 2014 est de 113,85 euros

Le séjour est pris en charge :

- à 80% par la Sécurité Sociale.

Les 20% restant et le forfait journalier sont pris en charge :

soit par la mutuelle,

soit par la CMU, soit par l'AME

soit par le patient lui-même.

Chambre seule :

Possibilité de chambre seule sur demande et selon les disponibilités avec un supplément journalier :

25€ ou 50€ par jour.

Contactez votre mutuelle pour connaître les modalités de prise en charge.

A son arrivée, la personne hospitalisée est invitée à donner le nom d'une personne à prévenir et d'une personne de confiance.

Un livret d'accueil précisant le fonctionnement de l'établissement, le règlement intérieur et diverses modalités sera remis au patient(e).



Les objectifs du séjour

La mission du Centre Malvau est de prendre en charge les personnes en difficultés avec une ou des substances psycho-actives, principalement alcool, tabac, cannabis, médicaments, opiacés.

L'établissement a une capacité d'accueil de 62 lits, femmes et hommes.

La durée de séjour est de 6 semaines ou 3 mois.

Ces soins s'adressent aux personnes qui ont besoin de consolider leur démarche de soin après une période de sevrage et de développer un maintien de l'abstinence.

Les activités, obligatoires du lundi au vendredi, sont réparties sur des temps individuels (entretiens) et collectifs (ergothérapie, réunions de groupe, ateliers de



Les ateliers d'ergothérapie :

- Espaces verts
- Château
- Hermitage
- Lingerie
- Peinture
- Potager.

Ils se déroulent du mardi matin au vendredi midi :

de 8h30 à 11h30

de 13h30 à 16h

Les ateliers créatifs ou de loisirs :

- Artisanat, expression florale, dessin, peinture, mosaïque
- Code de la route
- Cuir
- Découpe sur bois
- Journal et initiation informatique
- Sculpture sur bois
- Sculpture sur pierre...

Les mardis et jeudis de 16h30 à 18h.

Le vendredi (obligatoire) de 13h



CLUB MALVAU

21 Quai des Violettes
37 400 AMBOISE
Tél : 02.47.57.21.92
E-Mail : club.malvau@lasantedelafamille.fr

L'accueil

L'accueil est un moment essentiel. C'est la raison pour laquelle chaque patient(e) est accueilli(e) par une équipe composée de salariés et de patients plus anciens, afin de le (la) renseigner sur la vie quotidienne au Centre Malvau.

Une visite de l'établissement est organisée le mercredi matin. S'ensuit la réunion des entrants qui présente le fonctionnement de l'établissement et les ateliers d'ergothérapie. Le(la) patient(e) choisit ensuite un groupe en fonction des places disponibles.

L'équipe

L'ensemble du personnel est formé à la relation d'aide en addictologie.

La continuité de service, médicale et infirmière, est assurée 24h / 24, tout au long de l'année.

Une astreinte administrative complète cette organisation.

L'équipe soignante se compose de :

- médecin-chef de service addictologue
- médecins généralistes addictologues
- responsable infirmier
- infirmier(ères)
- responsable éducatif
- moniteurs et éducateurs
- psychologue
- conseillère en économie sociale et familiale (CESF).
- monitrice sportive

Cette équipe est complétée par :

- l'équipe de direction
- l'équipe administrative
- l'équipe logistique.

La vie au Centre Malvau 1/2

La démarche volontaire de soin est mise en œuvre par une psychothérapie adaptée comportant :

- Une remise en condition physique
- Des entretiens individuels et collectifs, des groupes de paroles
- Des activités dirigées en ateliers ayant pour but principal le retour à l'hygiène de vie et la réintégration dans un groupe de travail
- La participation aux activités du Club de loisirs et d'entraide
- Des temps libres : bibliothèque, billard, jeux de sociétés, pétanque... (activités sur site) et sorties en ville.

Il s'agit d'une démarche volontaire. Votre participation active favorisera et accélèrera le retour à l'équilibre et à la confiance en vous-même.

Les autorisations de sortie :

- Dès le 8^{ème} jour : le soir de 16h15 à 18h, sauf le mardi.
- Dès le 4^{ème} week-end : du samedi 8h30 au lundi avant 12h (3 week-ends répartis sur les 3 mois).

Les sorties sont autorisées sur accord de l'équipe soignante. Les sorties de week-end doivent être demandées par écrit avant le jeudi matin.

Les visites :

Les visites sont autorisées **chaque week-end**.

Sur inscription, vos invités peuvent manger sur site (repas : 10€ pour un adulte, 5€ pour les moins de 12 ans). Se renseigner auprès du secrétariat. Nous vous invitons à signaler la présence de vos proches à l'infirmerie.

Il vous est possible de réserver, pour 2 nuits maximum, l'appartement d'hébergement destiné aux familles. Renseignements et réservation au secrétariat après avoir effectué la demande auprès du responsable infirmier.

Le prix est de **20 € par nuit** comprenant l'hébergement et le petit déjeuner.

La vie au Centre Malvau 2/2

Tenues nécessaires :

Nous demandons aux patients d'apporter :

- Leur nécessaire de toilette : serviettes, gants de toilette, produits de toilette...
- Une tenue de sport
- Un maillot de bain et un bonnet de bain (piscine le mercredi, facultative)
- Des tenues confortables pour les activités
- Un réveil.

Courrier :

Le courrier est distribué chaque jour de 11h30 à 12h par le secrétariat, et relevé chaque matin.

Téléphone :

Les chambres ne sont pas équipées de téléphone. Si l'utilisation des téléphones portables est autorisée, nous vous demandons de les éteindre pendant les soins, les activités thérapeutiques, les réunions et les entretiens.

Des cabines téléphoniques sont à disposition au Château et à l'Hermitage.

Vous pouvez aussi vous faire appeler sur les téléphones internes.

Argent et objets :

L'établissement n'est responsable que de l'argent et des objets déposés au coffre. Il n'est pas souhaitable d'apporter des objets de valeurs. Chaque chambre est équipée d'un placard individuel, fermé à clé.

Véhicule personnel :

L'usage du véhicule personnel ou d'un vélo n'est pas autorisé durant le séjour et pendant les sorties.

Extrait du règlement patient

Sont interdits au Centre Malvau :

- L'introduction ou l'usage de toute boisson alcoolisée et autres toxiques (substances illicites)
- Votre comportement ou votre attitude ne doit pas compromettre l'objectif de votre séjour, la qualité de vos soins et le sérieux de l'établissement. Les rapprochements et les rapports sexuels entre patients ne sont pas autorisés
- Les visites en chambre entre patients
- La sortie de l'établissement sans autorisation de l'équipe
- Tout comportement agressif, violent ou discriminatoire
- Le vol
- La consommation de tabac dans les locaux
- L'introduction d'objets pouvant être dangereux pour soi et/ou pour les autres
- La présence d'animaux dans l'enceinte de l'établissement. Merci de bien vouloir en informer vos visiteurs.
- L'usage d'appareils électriques personnels dans les chambres (en dehors des rasoirs, épilateurs, sèche-cheveux, chargeur de téléphone).

Tout manquement à ces règles peut entraîner une rupture du contrat de soin et une sortie de l'établissement.

Contrôle de l'alcoolémie et des toxiques :

Un contrôle d'alcoolémie ou une recherche de toxiques peut vous être demandé à tout moment. Un refus de votre part signifie que vous n'acceptez plus une **des modalités d'évaluation** mises en œuvre dans l'établissement et peut entraîner une décision de sortie de l'établissement.

Vos effets personnels :

Avant votre installation dans votre chambre, **il pourra être effectué un contrôle de vos effets personnels**. Cette démarche vise à vous protéger.

Les fins de soirée :

- **Après 22h00**, merci de respecter le sommeil des personnes hospitalisées.
- **A 22h45**, vous devez avoir regagné votre chambre.
- **A 23h00**, nous vous demandons d'éteindre les lumières...

La charte de la personne hospitalisée

PRINCIPES GÉNÉRAUX



Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est accessible à tous, en particulier aux personnes âgées et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.



Les établissements de santé garantissent la qualité de l'accueil, des traitements et des soins. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.



L'information donnée au patient doit être accessible et loyale. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.



Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec le consentement libre et éclairé du patient. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.



Un consentement spécifique est prévu, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale pour le diagnostic, l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.



Une personne à qui il est proposé de participer à une recherche biomédicale est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. Son accord est donné par écrit. Son refus n'a aucune conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.



La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, quitter à tout moment l'établissement après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.



La personne hospitalisée est traitée avec égards. Ses croyances sont respectées. Sa dignité est préservée ainsi que sa tranquillité.



Le respect de la vie privée est garanti à toute personne hospitalisée ainsi que la confidentialité des informations personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.



La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'un accès direct aux informations de santé la concernant. Sous certaines conditions, ses ayants droit en cas de décès bénéficient de ce même droit.



La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du droit d'être entendue par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et demander réparation des préjudices qu'elle estime avoir subis dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.

Plan d'accès au Centre Malvau

